



Différence entre démission et abandon de poste dans la FPH

Par **Devestibule mathilde**, le **11/03/2017** à **08:14**

Bonjour,

Psychologue de la FPH pendant 12 ans, mon poste vient d'être supprimé. Comme je n'accepte pas ma nouvelle réaffectation, la DRH de l'hôpital me demande soit de démissionner soit d'abandonner mon poste.

Pourriez vous, svp, de donner les avantages et inconvénients inhérents à ces deux situations en sachant qu'il m'e sera important de prétendre au. Allocations chômage étant mère de 3 enfants. Quid de la question des RT mis sur un épargne temps.

Je vous en remercie par avance.

Par **P.M.**, le **11/03/2017** à **09:27**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Une suppression de poste dans le secteur privé pourrait conduire à une procédure de licenciement économique par l'employeur alors que là, la DRH vous demande de démissionner donc sans indemnisation chômage ou de commettre une faute (grave)...